

L'AVENIR.

Paraît QUATRE FOIS par semaine, tous les MARDIS, JEUDIS et deux fois les SAMEDIS au matin.
Le journal se publie à deux éditions.
L'abonnement à la 1^{re} est de... 0 10 0
L'abonnement à la 2^e est de... 0 10 0
(Voir les conditions à la dernière colonne)

L'AVENIR.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

ANNONCES.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal depuis 8 heures A. M. à 7 heures P. M., tous les jours. La circulation de l'avenir est considérable et présente une bonne voie de publicité pour les annonces.
(Voir le tarif à la dernière colonne.)

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT"

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

LITTÉRATURE.

JEROME PATUROT

A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE.

PAR H. ROLLE.

XII.

GRANDEUR ET DÉCANDENCE POLITIQUES DE PATUROT.

"Monsieur, poursuivit Jérôme, nous touchons au dénouement de mon Olympe aventureux. J'étais donc directeur du Flambeau, journal dévoué au gouvernement et puisant ses moyens d'existence dans une subvention mensuelle. C'était un rôle difficile à soutenir. Du côté du succès, rien à espérer : le public ne tient pas compte des feuilles de l'indépendance en enchaînement ; du côté de la position, rien d'assuré, rien de stable, un caprice ministériel pouvant détruire ce qu'un autre caprice a fondé. O ! vintpère les écrivains officiels : on devrait plutôt les plaindre. Leurs besoins sont si aigus ! Il n'en est pas de plus difficile. Un valet sait ce qu'il doit faire quand il n'a qu'un maître ; en étudiant ses goûts, on flatte ses manies, on sera certain de faire agréer son service et d'acquiescer à ses exigences de l'individu. Mais ici, il s'agit de contenter neuf maîtres, et quels maîtres !

"Vous n'êtes pas, monsieur, sans avoir entendu parler de ce que l'on nomme, dans tous les articles bien pensants, l'unité du conseil. Aucune des chimères connues n'est plus chimérique que celle-là. Les existences les plus fabuleuses, celle de Renaud du Montauban, du mot de Cambronne à Waterloo, du Masque de fer, de la croix de Migné et d'Amadis des Gaules, ne sont pas des objets plus fantastiques que l'unité du conseil. Voici, en thèse générale, de quoi se compose ce mythe. Un conseil unanime comprend d'ordinaire deux ministres essentiels qui voudraient s'évincer l'un l'autre, et plusieurs ministres secondaires qui sont perpétuellement en désaccord. Les affaires étrangères sont en ariét devant l'intérieur ; le commerce prétend que la marine empêche sur ses attributions ; les travaux publics se plaignent de la léinerie des finances ; l'instruction publique échange d'incessantes récriminations avec la justice et les cultes ; enfin, la guerre rouloie tout ce monde avec une brutalité militaire et jure par tous les souvenirs de l'empire qu'on n'empêchera pas impunément sur son espérance. Telle est l'unité du conseil vu de près et peint par lui-même.

"Faites-vous, maintenant, une idée de la tâche d'un homme obligé, en vertu de l'émargement, de satisfaire ces neuf têtes qui veulent avoir chacune un bonnet particulier. Passez-moi l'image ; elle sent le métier. La guerre voudrait, par exemple, que l'on plaçât ouvertement la réforme du bouton de gilet ou l'antichambre du coupe-croix mais les finances pressentent où va conduire la thèse, et quelle menace effrénée elle renferme contre le trésor ; il y a donc opposition de leur part, demande d'ajournement indéfini. Que fera le rédacteur officiel placé entre ces prétentions contraires ? S'il se déclare pour la réforme du bouton de gilet, le voilà mis à l'index du ministre de la rue de Rivoli ; s'il éloigne la question comme inopportune, tous les sabretaches de la rue Saint-Dominique parleront d'aller lui couper les oreilles. Ainsi de tout le reste : ce que l'on fait pour l'un mécontente l'autre ; si l'on célèbre les louanges de celui-ci, celui-là se formalise ; chaque vanité ministérielle se croit lésée de ce que l'on accorde à la vanité d'un collègue. Où se réfugier ? où chercher un abri ? Dans le silence ? il est pris en mauvais parti. Dans la polémique ? elle a huit chances sur neuf de déplaire.

"Tel est, monsieur, la position de l'écrivain qui a aliéné son indépendance. Avez-vous dit de dire qu'il est plus à plaindre qu'à blâmer ? Tout à l'heure, je vous parlais de neuf maîtres : outre ceux-là, en a-t-on trois cents. Chaque député ministériel élève sa prétention et présente sa requête. Ce sont des plaintes sans fin, des a-sauts continus. L'orateur le plus obscur se croit en droit d'exiger l'insertion littérale et intégrale de ses élocutions de tribune. Encore est-il rarement satisfait ! On a omis, à son croire, des passages essentiels, altéré la ponctuation, dénaturé le sens d'une phrase. L'assassinement n'est jamais ce qu'il devrait être. On a dénigré les très-bien éparpillés les marques d'approbation, lésiné sur les sensations et oublié complètement les acclamations universelles. De là des réclamations, quelques fois des menaces, et il faut se taire, parce que les députés tiennent les cordons de la bourse. Est-ce vivre, monsieur que d'être ainsi en butte à toutes les vanités, à toutes les exigences ?

"En temps ordinaire, la position est encore tenable ; mais quel enfer à la veille d'une dissolution ! J'ai traversé des élections générales, et aujourd'hui encore, lorsque j'y songe, je me demande comment j'y ai pu résister. Quel spectacle ! et combien, vues de près, ces ambitions sont petites ! Tout devient grave, la réparation d'un cocher, la création d'un baron, la nomination d'un garde-champêtre. Il faut lui offrir la France de bureaux de poste et de bureaux de tabac, canaliser toutes les rivières et les orner de ponts, abaisser partout les droits en augmentant le revenu. C'est le jour des largesses universelles, des indépassables promesses. Un arrondissement veut une route, il en aura deux ; un autre demande à être traversé par un chemin de fer, il aura chemin de fer et canal. Qui se plaint encore ? Qui éprouve le moindre besoin ? Point de fausse honte : le budget est là ; les conseillers n'ont qu'à y plonger les bras

jusqu'aux aisselles. O métamorphose prodigieuse ! Toute administration est soumise, péniblement n'est plus tracassier, les contributions indirectes se montrent polies, la douane elle-même est affable. C'est court, mais c'est beau. Oui, c'est beau pour le pays légal, mais non pour la presse officielle. Elle ne s'appartient plus ; elle est envahie. Le zèle des rédacteurs paraît tiède ; ils ne manient pas l'éloge avec assez de dextérité ne prodigant pas l'injure avec assez de violence. Ils sont trop froids et trop mesurés : on les soupçonne d'être vendus à l'ennemi, d'entretenir des intelligences dans l'autre camp. Les députés menacés se plaignent, les ministres s'inquiètent, toutes les existences politiques tremblent sur leurs bases.

"Monsieur, je traverserai avec le flambeau une crise de ce genre, et je ne saurais vous faire l'énumération des couleurs que l'on m'y prodigera. Quand les vanités et les ambitions se combinent dans une même effervescence, quand le succès est une affaire d'amour propre et de calcul, on ne sait jusqu'où peut aller l'activité humaine, et quel chemin elle fait dans les voies de l'intrigue ! Les plus honnêtes s'en défendent d'abord, puis finissent par s'y laisser entraîner. Il en est donc de cette cuisine comme de toutes les autres, il ne faut pas la voir de trop près. Quant à moi j'en suis profondément dégoûté du mécanisme représentatif et des petits ressorts sur lesquels il repose.

"Pendant que je devenais ainsi une autorité dans les régions de la haute politique, Malvina installait à leurs côtés sa souveraineté. Elle présidait à la littérature du journal et tirait un parti fort avantageux des études qu'elle avait faites dans Paul de Kock. Depuis qu'elle se croyait partie intégrante du gouvernement, ma fleuriste ne se possédait plus. Elle s'était donnée un maître d'équitation et parlait le langage de cheval à l'usage de nos lions. Aucun genre de succès ne lui était étranger. Au moyen du Flambeau, j'étais parvenu à établir quelques relations avec les hommes de lettres et les artistes en vogue. Malvina leur faisait les honneurs de quelques thèses avec assaisonnement de musique. Quel bel amalgame de cette compagnie ! Des bas-biens, des rapins, des cr-qu-notes mêlés aux rédacteurs ordinaires et extraordinaires du Flambeau. Il fallait voir Malvina s'y promener en reine, appelant nos célébrités littéraires par leurs noms de baptême, dictant des oracles au troupeau des bas-biens, leur promettant sa protection pour des feuilletons à cinq francs la colonne, élevant un petit bataillon de prosateurs chevelus entre dix-huit et vingt-deux ans, afin d'avoir toujours sous la main des hommes de style et des collaborateurs fidèles.

"Que le diable vous masure ! disait-elle à l'un d'eux dans son idiome hippique et littéraire, vous n'avez pas tenu assez la corde dans votre dernier feuilleton, Jules. Lisez donc Jean, de Paul de Kock ; voilà un gaillard qui pose ses personnages. Votre héroïne n'a pas de jargon ; parlez moi de Grogzette, les étonnements y vont au galop. Jules, Jules, il faudra vous remettre au vert, mon garçon. Felicien prend de l'avance sur vous prenez-y garde !

"Malvina parcourait ainsi le salon, et distribuant ça et là des reproches et des encouragements, elle touchait la main aux auteurs en renom, en affectant de les traiter sur le pied d'une familiarité un peu chevaleresque :

"— Eh ! bonjour, Frédéric, comment ça va-t-il, vieux ?... Ah ! c'est ce diable d'Eugène, bonjour, Eugène ! comment se porte votre cheval ?... Parlez-moi, voilà le grand Victor, le sombre Victor, le ténébreux Victor... Tenez, et vous, Honoré, voulez une tasse de thé, mon gros bonhomme ? ajoutait-elle en lui frappant amicalement sur le ventre. Que le diable me masure ! je ne vous avais pas encore aperçu.

"Les choses marchaient de la sorte depuis quelques mois sans qu'aucun incident fut venu changer la situation. J'étais chaque jour dans mon cabinet, à la disposition des ministres, et Malvina continuait à tenir dans son salon un cours de littérature au profit de Paul de Kock. Chacun de nous se maintenait dans les limites de son empire. En recueillant mes souvenirs, je ne trouve rien qui se rattache à cette époque, si ce n'est une rencontre assez singulière. J'étais un jour dans la partie des bureaux où le public vient traiter pour l'insertion des annonces, quand deux personnes y entrèrent. L'un était porteur d'une grande barbe noire ; l'autre avait des cheveux d'un blond fade et des yeux bleus pleins d'une finesse extrême. Quoique ces hommes n'eussent en aucune manière affaire à moi, involontairement je m'arrêtai : il me semblait que j'avais vu quelque part au moins l'un de ces inconnus. Je m'avançai vers eux.

"— Que voulez-vous ? leur dis-je un peu brusquement.

"Cet accueil parut intimider le porteur de la barbe noire ; cependant il se remit.

"— Ne vi-à-chez pas, Monsieur, dit-il. Zé suis l'inventeur de la pommade du léopard, et zé venais l'annoncer dans votre estimable journal. Ma, si zé vi dérangez, sousez. Moun ami qui vi voyez e-tou baronnet Crakson, inventeur de toutes les maraviges en son.

"— Yes, sir, reprit l'homme blond, je puis offrir à vo le cold-cream Blagson, le élixir Puff-on, le angueux Gripson, le montarde Patison, le savon Dickson, le rassoins Fichson, le plat à barbe Mattison, le poudre Fricasson, le papier Gobson...

"— Assez, monsieur l'Anglais, je suis approvisionné en ce genre.

"— J'ai pu offrir à vo, reprit l'imperturbable anglais, des éguilles Habson, des crayons Marcusson, des plumes platton...

"— as-az, messieurs, as-az.

"— Sé vi voulu, zé vi retrouverai la graine don chou colossal.

"— Je puis offrir à vo...

"— Oui, dou chou colossal, dont la semence il semblerait perdou. Ma pareou, moussou, ajouta l'italien, zé vois que nous vi dérangeons. Sousez ! sousez ! Et en disant ces mots il se dirigeait vers la porte. Nous revîrions une autre fois. Vi étes trop occupé per le moment. Baronnet Crakson, andiamo, andiamo...

"— Yes, yes. Je puis offrir à vo...

"— Pour couper court aux offres de cet abominable anglais, il ne me restait plus qu'un moyen, celui de la r-traîne. Je sortis et poussai brusquement la porte ; mais à peine m'étais-je éloigné de quelques pas qu'une révélation soudaine m'éclaira.

"— C'est lui, me dis-je.

"Et je rentrai vivement dans le bureau des annonces ; mes deux industriels avaient disparu : je me précipitai vers l'escalier ; personne ; je courus sans chapeau dans la cour : elle était vide ; je les cherchai dans toute l'étendue de la rue : impossible de retrouver leurs traces. Monsieur, cet homme que je venais de laisser échapper, c'était Flouchippe ; Flouchippe, le créateur du bitume impérial de Maroc. Sa barbe, son accent italien, tout avait pu d'abord dérouter mes souvenirs ; mais je n'en pouvais pas douter, c'était lui, son air narquois, sa figure à la fois hautaine et hypocrite. Quel regret ! Avoir eu cet homme sous ma main, et avoir manqué cette occasion ! Malvina était furieuse : elle détacha à sa recherche tous les commissaires de la ville de Paris, les sergents de ville, la police secrète et la garde municipale. Peine perdue ! Flouchippe se reparut plus, et la pommade du léopard s'évanouit avec lui.

"Décidément, j'étais devenu un publiciste officiel dans toute la rigueur du mot. Une crise de cabinet vint mettre à l'épreuve mon talent pour les volte-fices. Justement j'avais, la veille, cruellement déchiré le chef du ministère qui triomphait. Mon aplomb ne se démentit pas : avec la même plume et la même encre, sur le même bureau, dans la même feuille, je fis à sa gloire un éloquent article, je célébrai son intelligence et t'éclairai le pays de son avènement. Notre polémique, de belliqueuse qu'elle était, devint sur-le-champ pacifique ; nous primes les questions à un autre point de vue, et réfutâmes d'une manière victorieuse les thèses que nous soutenions depuis six mois. Ce tour de force me fit le plus grand honneur : on vit que j'étais un écrivain véritablement officiel, et que je m'exprimais de bonne grâce. Ma position en parut consolidée. Notre subvention fut portée au double, et je pus prendre une existence presque princière.

"Ce fut l'apogée de notre gloire. Malvina, de plus en plus versée dans la science du cheval, devenait l'une des lionses les mieux caractérisées de Paris. Elle ne parlait que de donner cinq cent dix-neuf coups de cravache à quiconque ne trou- verait pas le Flambeau le premier journal de l'univers ; elle venait s'asseoir en habit d'amazone dans les bureaux de la rédaction, en dictant l'article des courses du Champ-de-Mars. Du reste elle était parfaitement dressée à toutes les habitudes de son nouveau rôle. Elle fumait des panatellas, culottait des pipes avec un bonheur particulier, portait des bottes de maroquin rouge et un sautoir noué en cravate autour du cou. On ne juraît pas avec plus de grâce qu'elle, on ne bristait pas les services de porcelaine avec plus de succès. C'était merveille de la voir quand elle avait du champagne dans la tête, accompagné de cinq ou six petits verres de quoi ce fut, elle enlevait la compagnie et produisait toujours un effet miraculeux.

"Un jour, nous donnions dans nos salons une fête extraordinaire à toute la rédaction. Max, alors sous-chef, comme il l'avait prévu, en était ; Valmont y assistait aussi, malgré sa gravité de no- taire en titre ; nous avions comme nos nouveaux amis se trouvaient réunis à la même table. En fait de femmes, nous avions des bas-biens dépourvus de toute espèce de préjugés, ce qui ne changeait rien au caractère de la fête, qui était un déjeûner de garçons. Malvina avait fait préparer des pipes pour toute la société. Le repas fut des plus gais. Quoique ce ne soit plus de genre, Malvina n'avait vu qu'un du champagne frappé ; point d'eau : ce liquide était exclu. On arriva ainsi au dessert, et la maîtresse de la maison avait déjà parlé vingt fois de donner cinq cent dix-neuf cravaches sur la figure du cuisinier, du glaci- er, du confiseur, du marchand de tabac. Elle venait même de donner le signal de la débâcle des ustensiles en brisant un compotier, quand un domestique annonça une dépêche du ministre que venait d'apporter un municipal à cheval.

"— A demain les affaires sérieuses ! m'écriais-je en allant mon verre.

"— Du tout, du tout, répliqua Malvina, dont la tête était en proie aux ravages des spiritueux. Je vous que l'estafette entre et qu'on lui donne à boire. Jean, apportez-moi l'estafette avec son cheval. Allez, et vivez.

"On eut beau faire des objections, il fallut obéir. Le garde municipal, qui attendait que l'on vînt sa feuille, résista d'abord, puis son finit par se rendre.

"— Vertueux militaire, lui dit Malvina quand il entre dans la salle à manger, apprêchez de confiance. Vous allez boire ce verre de champagne à la santé du gouvernement, ou je vous casse cinq cent dix-neuf cravaches sur la figure. Je ne sors pas de là.

"Le municipal prit gaiement l'affaire, but trois verres de champagne et me remit son pli.

"— Maintenant, guerri-à, ajouta Malvina, prenez cette pipe et culottez-la en mon honneur. Allez !

"Quand le porteur de la dépêche fut parti, la compagnie se montra curieuse de savoir ce qu'elle contenait.

"— Bih ! dis-je, qu'ique naïserie, quel que avis d'adjudication.

"— N'importe, il faut lire cela à ces messieurs,

reprit Malvina, et puis nous en allumerons nos pipes. Silence et attention !

"Je détachai la missive, et lus ce qui suit :

"Monsieur,

"Le ministre me charge de vous informer que, par suite d'insuffisance dans les allocations du budget, la subvention qui vous était comptée cassera de courir à partir de demain.

"Croyez-monsieur, au regret que j'éprouve, etc., etc."

"La lecture de cette lettre nous terrassa comme un coup de foudre. C'était la Mané, The- kel, Pharez, du Esin de Balhazar. Personne n'ut la force d'ajouter un mot à ce texte si expres- sif : la compagnie était dégrisée. Malvina seule, se levant comme une lionne, et brandissant le poignet, s'écria :

"— Si je tenais le polisson qui a écrit ce billet doux, je lui donnerais cinq cent dix-neuf coups de cravache à travers la figure."

La suite au prochain numéro.

TRIBUNE DU PEUPLE

Liberté de penser.

DITES.

M le Directeur,

Je ne désire pas faire de longs commentaires sur les observations des *Mélanges* du 18 courant, au sujet de ma correspondance signée "Un abolitionniste." Je me contenterai pour le moment de faire voir la *bonne foi* ou les *distractions* de l'écrivain *proteste* que son but n'est pas de se prononcer en faveur du mode actuel de rétribuer le prêtre. C'est un grand pas de fait dans la voie de la réforme. Les *Mélanges* ne peuvent tenir contre l'évidence des chiffres. Mais alors pourquoi tant d'acharnement et tant d'aigreur contre les écrivains qui ont attaqué le système actuel des dîmes ?

Les *Mélanges* commencent leur article par proclamer : "qu'ils ont pour principe de s'attaquer avec franchise aux écrits qu'ils prétendent refuter ; qu'ils analysent ou citent textuellement ce qu'ils combattent ; que leurs adversaires ne suivent pas une marche aussi loyale ; que ces adversaires les accablent d'une grêle d'injures, qu'un cri d'indignation s'est fait entendre à la vue des excès révoltants auxquels se portent depuis quelques jours surtout, des esprits évidemment obscurcis par les vapeurs d'ours grossières que fétides qui s'élèvent de leurs ouïbouillonne la lie des *mauvaises passions*." Allons ! tous deux ! Messieurs des *Mélanges*. Ayez plus de franchise et plus de bonne foi. Maîtrisez un peu votre imagination vagabonde. Réprimez cet air cavalier, ce ton magistral qui sent encore les dîmes de collége. Vous commencez votre sentence par reprocher aux autres de la bonne foi et de la modération, et vous ne pouvez finir votre phrase sans tomber dans un déluge d'injures grossières et haïssables. Ne vous faites pas des monstres imaginaires et fantastiques pour vous donner gain de cause. Ayez plus de sang-froid et de réalité. Ne colonnisez pas au point de supposer des excès révoltants chez ceux qui exposent les abus dont le peuple est la victime. Les *esprits obscurs* par les vapeurs aussi grossières que fétides, dont vous parlez, ne sont pas ceux qui ont à cœur l'avancement moral et matériel du peuple, mais bien ceux qui se nourrissent et se gorgent de ses sueurs. D'ailleurs pourquoi tant de fiel et de haine envers vos adversaires ? La charité dont vous deviez donner l'exemple en tout et partout, ne suppose jamais le mal.

J'aime donc à croire que c'est par distraction que les *Mélanges* ont encore prodigé à leurs adversaires, comme ils le disent, *certains révol- tants discours par les vapeurs aussi grossières que fétides qui s'élèvent de leurs ouïbouillonne la lie des mauvaises passions*. Mais crachons des- sus (style éternel) et passons outre.

Dans ma correspondance précédente, du 10 septembre, j'avais énoncé les principes les plus évangéliques qui doivent guider les prêtres. Les *Mélanges* ne réfutent pas mes principes. Ils les admettent en s'écriant : "Quelles admirables maximes ! Tartufe ne parlerait pas mieux." Et que diable tartufe a-t-il à faire dans cette ga- lère ? Ainsi parce que j'ai humblement procla- mé les saints et antiques usages de la religion, en disant que le prêtre ne doit pas avoir un re- venu exorbitant, ne doit pas prêcher la pau- vreté par parole seulement, mais doit surtout en donner l'exemple par sa manière de vivre, et se contenter de peu, et qu'il serait désira- ble qu'il fût pauvre et humble de cœur comme les apôtres, je suis taxé de tartufferie et d'hypo- crite par les *Mélanges*. Toujours la charité qui ne pense pas le mal, ou la distraction qui pré- side à la rédaction électorale des *Mélanges* ! Et cela parce que j'ai lu avec attention et plaisir les correspondances de l'*Avenir* sur la Dîme. L'écrivain conclut que j'ai *souré l'effronterie, le mensonge, et la haine aveugle* que les *Mélanges* ont signifiés dans les correspondances.

Pour moi, M. le directeur, je n'ai vu ni effronterie, ni mensonge, ni haine aveugle dans les correspondances en question, à moins que les *Mélanges* n'appellent *effronterie* la noble in- dépendance de caractère qui signale les abus ; *mensonge*, la vérité qui se fait jour, et *haine aveugle*, l'exposition de la misère du peuple et l'impitoyable cri de l'impitoyable de la dîme qui ne pèse que sur l'agriculture. Et je défie les *Mélanges* de trouver autre chose dans les corres- pondances sur les dîmes.

"Mais laissons parler les *Mélanges* : Quand

"on parle sans cesse, de ramener l'Eglise à son âge d'or, il faut du moins scruter sa propre conduite et la comparer avec les heureux temps où tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, où les mœurs étaient si pures, où la haï- ne, le libel, le matérialisme, l'irréligion, l'égoïs- me, l'amour des places, la soif de l'or et cent autres hideuses plaies des hommes du XIX^e siècle étaient parfaitement inconnues. Mais quand vous parlez de ramener une seule clas- se de citoyens aux usages apostoliques, tan- disque le reste de la société aura des idées in- compatibles avec ces usages, vos observations ne dénotent pas un esprit sain, mais dévoilent un contraire des préjugés aveugles et mépri- sables." Toujours des Epithètes injurieuses !

Quelle logique impitoyable ! Quel beau rai- sonnement ! D'abord je proteste contre vos su- phismes par lesquels vous me faites dire ce que je n'ai point dit. Je n'ai pas parlé de ramener une seule classe d'hommes. Il n'a été ques- tion dans mon écrit que de l'abolition du systé- me actuel de la dîme. En traitant cette thèse, j'ai signalé il est vrai, des abus qui résultaient du mode actuel des dîmes, je ne les ai pas attri- bués à tout le clergé en corps, comme vous me le faites dire, mais à quelques-uns de ses mem- bres. Mais revenons à votre fameux argu- ment. En admettant même que j'aussais vou- lu ramener une seule classe de citoyens (le clergé sans doute) aux usages apostoliques, taudis- que le vote de la société aurait des idées in- compatibles avec ces usages, en quoi, je vous prie, mes observations dénoteraient-elles un es- prit mal sain, dénoteraient-elles des préjugés aveugles et méprisables ? Serait-ce par hasard, parce que les prêtres, ministres de l'Evangile, ne devraient plus suivre les saints usages apo- stoliques ou tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, ou bien parcequ'ils devraient suivre les usages du 19^e siècle dont vous faites une des- cription si hideusement exagérée, où la haine, le libel, le matérialisme, l'irréligion, l'égoïsme, l'amour des places, la soif de l'or et cent autres hideuses plaies des hommes, seraient aujour- d'hui à l'ordre du jour ? Répondez MM. des *Mélanges*—Voulez-vous dire que les ministres de l'Evangile doivent suivre le torrent du vice ? que quand tout un peuple serait démo- cratisé et vicieux, le clergé le fût aussi ? Quo- le prêtre ne doit pas être plus moral, plus austère, plus religieux, moins haïssable, moins maté- rialiste, moins égoïste, moins cupide de l'or et des places et moins exempt de cent autres hi- deuses plaies, que le vulgaire des hommes du siècle ?

Encore une fois, répondez.—Car vous vous êtes laissé emporter par une distraction dange- reuse.

Vous parlez ensuite de la manière dont la dî- me a été établie—Vous auriez mieux fait de ne pas toucher cette corde là. Car elle est bien dangereuse pour votre thèse. J'y reviendrai plus tard afin de vous forcer de retracer vos épithètes qui sentent la *malveillante declama- tion*, et le finalisme le plus intolérable.

Vous dites que vous ne pouvez pas non plus être de mon avis, lorsque j'ai dit que le système actuel des dîmes, lors de la plus monstrueuse in- quité, et pour prouver que cette sentence "est évidemment exagérée," vous avez soin de la tronquer et de la dénaturer de cette ma- nière : "La dîme actuelle est la plus monstrueuse iniquité." C'est de la franchise cléricale, ou je n'y comprends rien. En tronquant ainsi ma phrase vous me faites dire une sottise. Car la dîme n'est pas la plus monstrueuse iniquité, mais le système actuel des dîmes suivi en ce pays est une des plus monstrueuses iniquités qui paralysent les efforts de l'industrie et de l'agriculture.

Ceux qui entendent le français et qui con- naissent l'état de misère de nos compatriotes n'ont parfaitement bien compris. Et je maintiens que ce n'est pas une sentence exagérée. Mais il était réservé à un exprofesseur de Bol- les-lettres de feindre de ne pas me comprendre. C'est encore de la franchise.

Mais voilà que les *Mélanges* se déclarent en faveur des prêtres qui violent la loi du pays en engageant les populations à se cotiser pour l'en- tretien des vicaires. Les *Mélanges* ne conseil- lent pas d'abolir le système actuel de la dîme ; au contraire leurs articles tendent à la défendre ; mais il veut quelque chose de plus. Citons. "Depuis longtemps le clergé comprend et dit bien haut que ceux qui ne retiennent pas autrement le prêtre, (dans les villages par exemple) devraient se cotiser pour l'en- tretien des vicaires."

Les *Mélanges* connaissent-ils la loi à cet égard ? S'ils ne la connaissent pas, il est bon qu'ils l'apprennent, car ils pourraient induire le clergé en erreur et lui susciter des procès fa- cheux et scandaleux.

Qu'ils lisent donc l'arrêt du conseil supérieur de Québec du 18 novembre 1705. Ils y ver- ront que les curés de Beaufort et de l'Ange Gardien furent vertement censurés pour avoir fait des publications au prône et pour avoir voulu innover au sujet des dîmes ; qu'ils furent sommés de venir en personne au dit conseil supérieur pour y rendre compte de quelle auto- rité ils avaient fait les dites publications, et que défense leur fut faite, à eux ainsi qu'à tous autres curés d'exiger d'autres dîmes que celles ar- rêtées par le règlement du 6 septembre 1667. Ils y verront de plus que la portion congrue de chaque curé fut fixée à 500 francs ou livres an- ciennes, qu'on estima qu'avec cette somme, avec les mêmes profits du dîme de l'Eglise, les curés pouvaient avoir, outre leur subsistance et entretien, un domestique pour les servir. Ils y verront aussi que ces publications étaient faites pour donner du superflu aux curés à la charge du peuple, et étaient une entreprise contre l'autorité seculière. Ils y verront encore qu'il fut fait défense à tous les habitants de ce pays de payer d'autres dîmes que celles des blets et

de toutes sortes de grains, comme on l'avait pratiqué jusqu'alors, le tout sous telles peines qu'il appartenait.

Voilà la loi du pays qu'on se propose d'enfreindre. Habitants du Canada, si vous ne pouvez réformer le système vicieux de la dime, faites en sorte qu'on ne l'aggrave pas.

Pour faire ressortir avec plus de relief la délicatesse, la franchise, la modération et la manière polie et exempte d'injures, par laquelle les *Mélanges* discutent les questions les plus graves, faisons les citations suivantes : ... « les principes de morale et d'honneur défendent au clergé d'imiter la conduite des *hulleurs*, des *chercheurs de places*, des *quêteurs d'influence* qui s'appliquent sous les passions vicieuses pour les faire servir ensuite à leur aggrandissement. »

Voyez, lecteurs, comme c'est charitable, comme il n'y a pas d'injures, comme c'est élégant, évangélique !

Continuons :
« Ces gens là n'ont pas honte de soulever la surface de la société, cette lie, cette fange de l'humanité, que tout honnête citoyen doit déverser sur le précipice aux plus basses régions. » Ce compliment flatteur s'adresse sans doute au peuple qui paie la dime.

D'après les *Mélanges*, faire un appel au peuple pour réformer les abus, c'est soulever la surface de la société, cette lie, cette fange de l'humanité que tout honnête citoyen doit déverser sur le précipice aux plus basses régions ! Et c'est un prêtre qui a eu le front d'écrire cette sentence. Au lieu de moraliser et de faire grandir le peuple en le respectant et en lui accordant ses justes droits, les *Mélanges* désignent le voir se précipiter aux plus basses régions !

Que voulez-vous ? on sort du collège et on croit encore avoir en main la férule magistrale ou dictatorial.

Continuons :
« Déliez-vous de ces zéloteurs ; ce sont des hommes de cette trempe qui ont bouleversé l'Europe depuis 60 ans et ont arraché la religion du cœur des peuples. » Et tout cela parce qu'on a aboli la dime en France et réformé le clergé, n'est-ce pas ?

Puis en s'adressant au peuple, « dites nous, continuent-ils, si vous voulez voir le souffle glacé de l'irréligion désoler notre sol natal ? En ce cas, écoutez ces *docteurs*, façonnés à l'instar de leur dévanciers. »

« De fils du Christ, ils feront de vous des fils de Voltaire. »

Et tout ce tapage là à propos de mes chiffres sur le vice de la dime. C'est impayable. Comme ces écrivains religieux raisonnent bien ! Incapables de traiter la question d'une manière réservée et philosophique, ils se fâchent, s'emportent, se lancent dans un déluge d'injures, s'adressent aux passions et aux préjugés, font des menaces, et vont jusqu'à dire que si le peuple écoute la raison et demande l'abolition de la dime pour un autre système plus juste et plus raisonnable, il cesse d'être fils du Christ, il devient fils de Voltaire. Sachez donc que le peuple est plus raisonnable que vous ne pensez et qu'il sait se mettre au-dessus de vos impuissantes menaces.

Encore une preuve de la mauvaise foi des *Mélanges*, c'est celle-ci. Dans mes calculs j'avais dit qu'en 1843 la récolte totale des grains avait été de 11,445,727 minots, qu'en déduisant un 12ème, à cause de la population agricole protestante, il restait 403,555 minots pour la 25ème partie de la récolte totale ; que divisant ce montant par 250, nombre de curés, desservant alors les paroisses, je conclusais que chaque curé avait reçu 1614 minots de grains. De suite les *Mélanges* de dire que c'est une fausseté, qui ne manquera pas d'attirer les plus fortes réclamations tout en me reprochant de manquer de franchise. Soyez donc les *Mélanges* et laissez vous mêmes, MM. des *Mélanges*, avant de taxer les autres à cet égard. Je n'ai pas voulu dire, tout le monde m'a bien compris, et vous mêmes les premiers, que chaque curé ait réellement en 1843 moins de grains en 1844, qui était une des années les plus stériles en blé surtout, puisqu'il s'en fallait environ de 2,500,000 minots, pour évaluer la récolte de blé de 1831. Vous savez bien comme moi qu'il y a plusieurs petites paroisses qui n'ont pas donné ce montant. Mais vous savez aussi bien que moi qu'il y a un grand nombre de paroisses qui donnent jusqu'à plusieurs milliers de minots de grains aux curés ; si vous le savez, pourquoi m'accusez-vous de manquer de franchise et d'honnêteté ? Si vous ne le savez pas, apprenez-le et soyez plus circonspects à l'avenir, ou si vous en doutez, je pourrai vous en donner des renseignements quand vous voudrez.

Les *Mélanges* concluent leur article après avoir cité quelques passages de ma correspondance où je signalais quelques uns des nombreux abus de la dime, en disant que « c'est là le langage révoltant des correspondants de l'*Avenir*. » Ces individus, disent-ils, n'ont pas à rougir de leurs écrits empoisonnés, pleins de fiel, de calomnie et d'odieuses représentations ; ils cachent dans l'ombre leurs fronts, imitant le serpent qui se cache pour mordre. Quant au serpent qui se cache pour mordre, il vous convient très peu d'en parler, quand votre supérieur vous recommande d'être prudent comme le serpent.

Et puis sachez donc une fois pour toutes, MM. des *Mélanges*, que moi pour un je n'ai pas à rougir de mes écrits que vous appelez empoisonnés, pleins de fiel, de calomnie et d'odieuses représentations. Que s'il y a des abus criants, la faute n'en est pas à moi ; que la honte ne tombe pas sur ceux qui les démasquent, mais sur ceux qui les commettent ; que je ne cache pas mon front dans l'ombre, imitant le serpent qui se cache pour mordre. Je vous renvoie avec mépris et dédain ces misérables épithètes dont vous saisissez tous vos écrits.

Les correspondances de l'*Avenir* sur les dîmes sont raisonnées sagement et froidement ; elles ont été déplus animées d'une généreuse sympathie pour les souffrances du peuple.

Et vous, vous n'avez fait que déblatérer et vomir l'injure sans apporter l'ombre de raison. Vous avez de plus, dans votre style clercal, fait l'appel le plus brutal aux passions religieuses des ignorants et des égots. Je ne veux pas vous renvoyer vos saletés, je ne les ramasse pas, je les laisse couvrir dans la fange où je me guiderai de mes ténér ; car je me salirais.

Je me contentai de vous dire que toutes les épithètes dont vous vous êtes servis dans votre article en réponse à ma correspondance signée *Un Abolitionniste*, sont pleines de fiel, de calom-

nie et d'odieuses représentations. Et quant à votre menace de jeter au gibet de la publicité les noms des correspondants de l'*Avenir*, elles sont trop ridicules et trop stupidement arrogantes pour attirer la considération d'un homme sérieux.

Au revoir.

UN ABOLITIONNISTE.

Rivière Chambly, 21 sept. 1849.
P. S. J'oubliais de dire un mot, en passant de ce qui suit :

« L'agriculteur, disent les *Mélanges*, avait plus à perdre qu'à gagner dans un changement au sujet des dîmes. Quelle est aujourd'hui la classe qui profite davantage de l'absence du superflu de quelques curés, si ce n'est la classe agricole ? L'exécuteur du vœu de la dime n'est-il pas consacré à des fondations et autres œuvres qui sont dans ses intérêts ? Ce sont les enfants de cette classe qui sont invariablement choisis pour les objets de la bienfaisance des curés. »

Il y aurait beaucoup à dire sur ces assertions vagues et générales. On y trouverait force matière à contestation. Je n'entrerais point dans cette question aujourd'hui. J'y reviendrai une autre fois et je rendrai justice à qui de droit à cet égard. Mais en attendant je mentionne que le système actuel de la dime n'est pas le meilleur moyen de faire respecter le clergé ; que c'est un sophisme misérable de prétendre que la dime actuelle cause de prévoyance ouverte aux agriculteurs, attendu que c'est le peuple agricole qui paie cette dime, et qu'il est dérisoire de prendre aux pauvres leur argent pour leur faire du bien. D'ailleurs, de quoi le clergé vit-il donc lui-même, si ce n'est des sueurs du peuple agricole ?

Ce qui enrichit une nation, dit Cormenin, n'est pas ce qu'on lui ôte, mais ce qu'on lui laisse. Il est absurde de voir dans l'absence, le superflu et l'opulence du clergé du Canada, une ressource pour les besoins du peuple, comme si on créait la richesse en la déplaçant, et comme s'il était juste de chercher toute une nation dans les proscriptions de 255 curés, ou bien de la chercher dans les contributions réunies. Quant à l'éducation dont on parle tant, elle vit moins des encouragements du clergé, qui en la protégeant, l'abaisse ou la restreignant à d'étroites limites, que des hautes inspirations de la religion, de la gloire, du patriotisme et de la libre indépendance que lui donneraient les particuliers. La contagion ne serait pas le seul but de nos études collégiales.

Votre serviteur,

UN A.

River Blanchet.

Du Purgatoire, ce 23 sept. 1849.

M. le Directeur,

Les *savants et pieux éditeurs des Mélanges*, comme disait l'infatigable No. 19 que le Pape a béni, m'ont fait vendre dernière réponse très saine dans les formes et très forte dans les choses, suivant le principe d'Horace : ils m'ont appelé ignorant, menteur, calomniateur, hypocrite, impie, blasphemateur ; j'avais déjà reçu l'aimable épithète de reptile venimeux qui jette sa larme. Or, voyons comment je mérite toute cette bordée.

10. Ils me reprochent, comme une impiété, un blasphème, d'avoir dit, non pas que J. C. avait la foi, comme ils ont l'honnêteté de me le faire dire, mais qu'il était le dépositaire de la foi. Je m'en remets très volontiers au jugement de tous ceux qui entendent la valeur des mots sur cette lère accusation.

20. Ils affirment que les *simples fidèles* ne forment pas une portion intégrante de l'Eglise pour décrier un dogme. Comment se fût-il alors que les cardinaux laïques, les rois et les ambassadeurs des rois, lesquels ne sont, je pense, que de *simples fidèles*, ont assisté et voté dans différents conciles convoqués par l'Eglise pour décréter des dogmes ? Mais j'ignore si ces *simples fidèles* assistent au concile de Mâcon ou si j'ai débattu et décidé à une seule voix de majorité que la femme avait une âme et était une créature humaine ! J'ajouterai qu'autrefois les *simples fidèles* faisaient, dans tous les cas, portion intégrante de l'Eglise, mais il est vrai que depuis on a bien dépeuplé les *simples fidèles* auxquels on ne semble vouloir laisser que la prérogative d'être anathématisés chaque fois qu'ils ne s'acquiescent pas aux pieds des édiles des *Mélanges*, par exemple. Quant à l'explication donnée par rapport à l'immuable conception, comprendra qui pourra ; j'avoue que pour ma part, les *Mélanges* ne m'ont pas beaucoup illuminé sur les intentions du Pape à ce sujet.

30. Si j'allais citer aux *Mélanges* une dispute entre St-Paul et St-Pierre, dans laquelle le premier reproche au second d'avoir pas la foi, peut-être que les *Mélanges* regretteraient la dépense de métaphysique qu'ils ont faite à pure perte pour me constituer en hérésie, pour avoir dit que la parole évangélique s'était égarée au creuset du martyre.

40. Les *erreurs de mauvais foi et les mensonges* dont j'ai parlé. D'abord si M. Pélissier veut nier sous son nom propre qu'il se soit annoncé de lui-même comme devant prêcher le jour de la St-Pierre et pulvériser *Trépassé*, qu'il avait déjà attaqué en chaire, les *Mélanges* pourront peut-être alors recevoir une leçon de circonspection qui pourra leur servir une autre fois quand ils seront tentés d'accuser leur prochain de mensonge. Mais en attendant, comment se fait-il que tout Montréal le savaît trois jours d'avance et que la nouvelle m'en était venue jusqu'en Purgatoire ? M. Pélissier ne se doutait pas sans doute que mon ombre était venue la se poser près de lui, et que le jeune homme signalé par les *Mélanges* y avait apporté au dire même des *Mélanges*, de quoi prendre des notes. C'est dommage seulement que la vérité des *Mélanges*, par rapport à ce jeune homme, ne repose que sur un mot, le feu juge Bedard, dont ils ont en l'indécence de renouer les cendres encore chaudes pour satisfaire leur petite rancune.

50. Les *Mélanges* n'ont vraiment qu'un moyen d'établir l'assertion de M. Pélissier, que *Napoléon avait honni et repoussé l'Eglise Constitutionnelle*, c'est de nier l'authenticité des lettres de MM. B-nier, Talleyrand et des cardinaux Consalvi et Caprara, après les conférences des ministres des cours de Rome et de Paris, lesquelles valent un peu mieux, à mon avis, que l'interprétation donnée par les *Mélanges* aux mêmes autorités qu'ils ont citées.

60. Les *Mélanges* m'accusent d'avoir tronqué le texte de l'art. 1er de 1682, le rétablissant à leur façon en me reprochant mon interprétation

de cet article comme une *dérogation*, une *supercherie* et une *bévue*. D'abord il faut se rappeler que c'était sur le texte suivant : *ce que vous liez sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous déliez sur la terre sera délié dans le ciel*, car comme vous savez, les textes sont très élastiques au besoin. Il est vrai, et je ne l'ai jamais soutenu, que l'article en question ne privait pas le souverain Pontife de ses possessions actuelles ; ce que j'ai appuyé de l'autorité de Bossuet est l'assertion que le Pape, comme tel, ne devait point exercer de pouvoir direct ni indirect sur le temporel des rois, l'esprit de cet article est qu'il n'en appelle pas, par conséquent, à l'Autriche pour égarer les Romains, au profit de cette même Autriche ; car si le Pape n'a pas le droit de déposer l'Empereur, il ne doit pas avoir d'avantage celui de le maintenir dans sa suprématie sur les Etats romains. Je n'avais pas besoin des lumières des *Mélanges* pour apprendre qu'on peut ôter au Pape ses trois couronnes et son trône temporel ; je vois, au contraire, qu'il s'y tient assez ferme, contre la réclamation universelle du monde catholique, (non pas des gouvernements, qu'on me comprenne) pour que tous les théologiens du monde ne réussissent jamais à l'en dissuader ; il faudrait, comme autrefois, un Concile général pour en arriver là avec encore l'aveu et consentement de l'Autriche, laquelle gouverne la conscience sur cet article. Ainsi donc, pour que la *bévue* et la *supercherie* reviennent à leur maître, il faut bien que les *Mélanges* se décident à l'accepter de bonne grâce.

Maintenant, j'affirme que je ne me suis inspiré presque exclusivement que des historiens sacrés dans toute la discussion, que je n'ai pas même fait usage de l'histoire des Papes par Made, de Genlis, et les pieux éditeurs des *Mélanges* me chargent d'imprécations pour avoir compilé tous les livres impies de l'Europe dont ils désignent plusieurs que je n'ai même jamais lus.

Je n'ai pas, M. le directeur, la sotte prétention d'avoir le dernier mot avec les *Mélanges*, et je cède bien volontier la place à *Campagnard*, auquel je n'aurais jamais songé à la cuivre, si j'avais su ses intentions dans le temps où j'ai dû vaincre bien des répugnances pour aborder la question délicate et sur laquelle les *Mélanges* semblent vouloir donner le change en m'accusant d'avoir ramassé toutes les fautes isolées du clergé pour en rendre le corps responsable.

Je vous déclare donc que je prends congé de mes *pieux et savants adversaires*, mais je ne ferai pas sans en appeler à cette portion du public intelligent qui nous lit et doit nous juger, et je lui demanderai : Est-il vrai que les *Mélanges* me font justice en me prêtant le rôle dont ils m'accusent ?

La question en litige est de savoir si le pouvoir temporel du Pape est ou non favorable à l'indépendance de l'Eglise, et si par conséquent le prêtre a exercé le pouvoir civil et politique il l'a fait ou non au profit des peuples. Pour cela, il a bien fallu recourir à l'histoire pour en tirer les renseignements du passé au profit de l'avenir. Ai-je fait autre chose ?

J'ose même dire que je n'ai point profité du pire côté de l'histoire, mes savants adversaires le savent ; et bien, qu'ils cherchent à me flétrir de l'épithète d'hyppocrite, je leur dirai que si j'avais un respect moins véritable pour la religion, et moins d'attachement pour le clergé canadien, comme corps, j'avais bien des secrets à leur dire que j'ai enfouis dans mon cœur.

Et, M. le directeur, s'il est vrai que je sois tout ce qu'on me reproche d'être, un ignorant, un menteur, un calomniateur, un impie, un égoïste, un blasphemateur, un Voltairien, un hypocrite enfin, le clergé canadien doit être orgueilleux encore de voir qu'un pareil scélérat ait été forcé de reconnaître que ce clergé est la meilleure et la plus respectable portion de notre société, celle qui après à tout on est le plus redoutable sous bien des rapports. Je prie les éditeurs des *Mélanges* de bien prendre acte de cet aveu pour ne le jeter au front quand ils auront épuisé leur fiel contre moi, qui m'en retourne en Purgatoire, d'où je n'aurais jamais dû sortir pour mon repos, mais bien décidé d'en revenir pour faire tête à l'ange si l'on entendrait tout de bon de m'évincer du Purgatoire pour me jeter en enfer, ce qui pour le coup passerait la plaisanterie, en supposant même que j'y fusse en compagnie du No. 19, qui n'a pas été damné deux fois pour avoir été sorcier. Pourriez-vous me dire si l'insinuation est diminutive de pinson, ou si l'est en enfer avec une syllabe de moins car il serait possible que la bénédiction du Pape serait tombée sur cette syllabe là, et qu'il y aurait toujours une portion de cet intéressant No. 19, qui resterait encore à St-Sulpice pour la consolation des *Mélanges*.

UN TRÉPASSÉ.

Laquelle, Barthé.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va couler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MARDI MATIN, 25 SEPT. 1849.

Tenure Seignoriale.

CENSITAIRES DE DISTRICT DE MONTRÉAL.

En conformité à une des résolutions de l'Assemblée, du 5 courant, nous vous notifions qu'une assemblée des délégués des différentes paroisses du district aura lieu à Montréal, dans la maison occupée par le parlement, mardi, le 9 octobre prochain, à 10 heures A. M. Nous vous invitons à faire choix de vos délégués (si déjà vous ne l'avez fait) un par paroisse, afin que tout le district soit représenté à cette assemblée.

Nous espérons que les autres districts enverront aussi leurs délégués à cette assemblée.

Pour en venir à une fin sur cette question il est absolument nécessaire que tous les intéressés, s'entendent sur quelque projet de loi qu'il conviendra de soumettre à la considération du comité qui sera nommé durant la prochaine session.

Ayant été chargé par cette assemblée de préparer ce projet de loi, nous prions les personnes qui se sont déjà occupées de cette question de nous faire

part de leurs recherches par la voie des journaux. La *Minerve*, l'*Avenir*, le *Herald* et le *Pilot* se feront un devoir de publier toute communication sur le sujet. Le projet de loi devant être basé sur l'équité envers les seigneurs comme envers les censitaires, toute communication de la part du premier recevra de notre part la même attention que celle des derniers.

Il est du devoir impérieux des délégués qui seront nommés, d'assister à l'assemblée.

Nous espérons que les personnes influentes de chaque paroisse, se feront un devoir de donner communication de cette notice aux habitants de leurs localités.

Les personnes qui n'aimeraient pas à se servir de la voie de la presse pour communiquer avec nous, adresseront à chacun de nous, leur communications franches de port.

J. B. MONTGOMERIE, M. P. P. Vaudreuil.

A. MARIOT, Contrecoeur.

L. HURTEAU, Longueuil.

J. M. LAMOTHE, St-Ours.

L. BOUCHARD, Ste-Brigitte.

PIERRE DAVENON, M. P. P. Montréal.

N. B. Les journaux du pays sont priés de reproduire cette convocation.

Montréal 10 sept. 1849.

Le Moniteur Canadien et les Jésuites.

Afin de nous servir des expressions du *Moniteur* nous dirons que ce n'est pas sans une profonde surprise, pour ne pas dire plus, que nous avons lu la semence que nous adresse ce journal à propos d'un de nos articles sur les jésuites. Certes, nous l'avons sans hésiter, nous avons été grandement surpris et étonnés en nous voyant transformés de p. r la grâce et le bon plaisir du *Moniteur* en champions des jésuites, et qui plus est des *Obolats* !

Ainsi, vous charitables prêtres qui vous évertuez depuis si longtemps à nous représenter comme des démagogues impies, ne voyant qu'une chose, l'importation en Canada des doctrines du patriarche de Ferny et de Fourier, vous voyez (toujours d'après le *Moniteur*) que vous vous acharnez contre un journal dévoué à la cause béni de la pétrocration, puisqu'on l'accuse de vouloir faire choyer les jésuites par le peuple canadien !...

Tout ceci a pu et doit encore nous surprendre à bon droit, et dès lors ne sachant à quel motif attribuer la mesquinerie du *Moniteur*, nous ne croyons pas nous exposer à porter un jugement à faux en disant que notre confrère n'a pas bien saisi le sens de nos paroles ou bien leur a donné une latitude qui n'était assurément pas dans notre pensée. Et en vérité en relisant attentivement l'article du *Moniteur* la-dessus, nous ne voyons guère comment notre éditorial du 15 courant, a pu lui fournir un sujet d'attaque contre l'*Avenir*. Mais plutôt analysons rapidement :

Immédiatement après le préambule étonnant destiné à nous instruire de la profonde surprise pour ne pas dire plus étonnée par le *Moniteur*, vient l'accusation d'avoir fait un long éloge des jésuites, de leur institution, de leur esprit de liberté et de bienfaits qu'ils ont rendus au Canada. A cela, nous répondons en quatre mots que quant à l'éloge des jésuites nous ne pensions pas en avoir fait un, en rappelant quelques unes des grandes fautes commises par cet ordre religieux en Europe. En agissant ainsi nous n'avions nullement intention de chanter un *gloria* en l'honneur des instigateurs de la révocation de l'édit de Nantes et les auteurs des barbares conversions connues sous le nom de *dragonnades*.

Aussi nous prions le *Moniteur* de se rappeler que nous ajoutons de grand cœur à ces reproches, qu'il ne fallait pas blâmer les nations de l'Europe ni Clément XIV d'avoir expulsé les jésuites. Ainsi ce n'est donc pas dans cette partie de notre article que le *Moniteur* a découvert l'éloge des jésuites. Ajoutons que pas une seule de nos paroles ne justifie l'assertion que nous nous sommes faits les panagésistes des prêtres étrangers introduits depuis quelques années pour les somités ecclésiastiques du Canada. Nous ne savons comment on a pu voir dans les quelques réflexions historiques que nous avons faites sur les services rendus autrefois par les jésuites à notre pays, que nous approuvions l'introduction de jésuites et d'obolats récemment faite par l'évêque de Montréal. En preuve de la similitude d'opinion qui existe entre le *Moniteur* et nous sur ce sujet, nous réclamons nous aussi contre l'influence tyrannique et l'étrange préférence accordées par nos évêques à des prêtres étrangers. Notre clergé est un corps parement national, qui se respecte sans cesse dans nos rangs, et que par cela même, nous prêtres de beaucoup à des étrangers qui ne peuvent avoir avec nous que des liens d'intérêt et de gain. Que le clergé canadien comprenant enfin son véritable rôle cesse de s'opposer à la sainte et grande cause d'une sage démocratie ; qu'il ne présume aucune part aux luttes politiques, et surtout qu'il ne s'en occupe pas afin d'arrêter l'élan populaire et de les rendre notre clergé entouré de respect et d'estime deviendra par sa position sociale et ses lumières le rempart le plus solide de notre nationalité.

Maintenant que le *Moniteur* ne soit pas surpris si nous ne nous justifions pas d'avoir fait l'éloge de l'institution des jésuites, attendu que nous ne trouvons pas un mot dans notre article qui ait trait à l'institution de la société de Jésus.

De même nous n'avons pas exalté le libéralisme des jésuites partout et toujours, mais nous avons reproduit la lettre d'un jésuite américain qui renferme le *Moniteur* en conviant, des idées libérales et démocratiques sur la question de la monarchie romaine.

Reste donc le reproche d'avoir dit que la reconnaissance devra toujours rappeler aux canadiens que c'est en partie aux jésuites que nous sommes redevables de notre éducation et de notre civilisation première.

Ici loin de vouloir égarer ce reproche, nous soulignons encore que l'ordre des jésuites au Canada a fait beaucoup pour la civilisation première de ce pays.

Non seulement les jésuites répandirent quelques teintures de connaissances littéraires dans la faible colonie du Canada, mais ils lui firent en outre un rempart de leur corps, en établissant des missions au milieu des farouches peuplades de barbares qui enveloppaient sans cesse la colonie dans un sanglant réseau de brigandages et d'assassinats partiels ou généraux. Abstraction faite de la question purement religieuse, ce fut un grand et beau service rendu par ces hommes, à la civilisation que celui de l'établissement de missions fondées dans le but

d'allouer et d'humaniser les races sauvages d'autrefois ; et ils méritaient d'autant plus un souvenir de notre part qu'en partant pour leurs missions, ils s'exposaient au danger bien imminent de périr, garotés au sinistre poteau encore humide du sang des frères leurs précesseurs. Ensuite sous le rapport de l'éducation, si nous n'avions pas eu le collège des jésuites de Québec, avant l'ouverture des séminaires de Montréal et de Québec, nous voudrions savoir où se seraient formés les quelques hommes publics qui nous conquièrent, les premiers, quelques formes du gouvernement représentatif ? Il est vrai que cette éducation était très imparfaite, mais aujourd'hui que nous sommes beaucoup plus civilisés, est-elle bien améliorée, n'est-elle pas encore presque exclusivement calculée pour l'avantage du petit nombre des élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique ? Certainement oui, et encore aujourd'hui l'établissement d'un système d'éducation plus en harmonie avec les besoins réels d'un pays nouveau comme celui-ci, est une des réformes les plus pressantes que nous ayons à accomplir.

Nous croyons donc maintenant avoir répondu assez au long au *Moniteur* pour l'éclairer sur ce qu'il semble tenté d'appeler notre jésuitisme, et nous le répétons, nous croyons qu'on ne nous a pas compris en nous transformant en admirateurs des jésuites du jour et en soutiens de la manie d'introduction d'ordre religieux étrangers en Canada. Jamais un mot de cela n'avait encore paru dans notre feuille ; mais puisque le hasard nous en fait parler aujourd'hui, nous nous empressons de condamner cette innovation, ouvrage des évêques actuels de Montréal. Seulement nous persistons dans nos allégés relativement à la reconnaissance que nous devons conserver aux anciens jésuites, qui ont contribué à créer la civilisation dans notre pays, d'autant plus que l'histoire nous apprend que c'est une rude tâche que celle du pionnier civilisateur, et qu'en outre nous croyons que l'impartialité et la justice envers tous et dans tout doit former une partie importante du devoir d'un journaliste. Jaloux et fiers de conserver à notre presse une souveraine indépendance, nous le sommes également de lui imprimer un caractère d'entière justice ; et voilà pourquoi nous n'hésiterons jamais à reconnaître le bien partout où nous le trouverons, fut-ce même chez des hommes qui n'ont certainement pas nos sympathies.

Autrefois, alors que la royauté était le gouvernement universel, et que la puissance royale tenait le premier rang dans les institutions sociales de tous les pays, un roi de France disait qu'il y avait la justice et la bonté de la royauté dans le cœur de la terre, elles devaient encore trouver un asile dans le cœur des rois. Eh ! bien aujourd'hui que le règne de la démocratie va commencer partout et que la presse est le grand point d'appui de cette puissance nouvelle, nous aimerions voir le journalisme s'approprier la noble et chevaleresque parole de Jean II, en montrant dans toute occasion que, si la justice et la bonté de la royauté étaient bannies du cœur de la terre, elles devaient encore trouver un asile dans le cœur des rois. » Eh ! bien aujourd'hui que le règne de la démocratie va commencer partout et que la presse est le grand point d'appui de cette puissance nouvelle, nous aimerions voir le journalisme s'approprier la noble et chevaleresque parole de Jean II, en montrant dans toute occasion que, si la justice et la bonté de la royauté étaient bannies du cœur de la terre, elles devaient encore trouver un asile dans le cœur des rois. »

NOUVELLES.



ARRIVÉE DU CAMBRIA.

La *Tribune*, de New-York, apportée par la maille américaine de dimanche, nous donne les détails suivants sur les nouvelles d'Europe. Les journaux européens arriveront sans doute aujourd'hui et nous pourrions en donner des extraits dans notre prochaine feuille.

EUROPE.

Angleterre.— Le choléra augmente de beaucoup en Angleterre. Le nombre des morts dans Londres, pendant la dernière semaine avait été de 2,795, desquels 1,663 étaient morts du choléra. Dans Liverpool, on dit que les mortalités sont encore plus nombreuses. A Dublin le choléra augmentait aussi. A Berlin le nombre des morts était de 40 par jour. A Paris, plusieurs personnages distingués avaient été victimes de la maladie régnante.

La reine était encore en Ecosse et devait revenir à Londres, le 13 septembre.

Lord Elgin a été créé baron.

Autriche et Hongrie.— Comorn et Peterwardein ne s'étaient pas encore rendues. La première ville est sous le commandement de Klajka, la seconde sous le commandement de Kerk.

Le général Russe, Borg, a eu une longue entrevue avec ce dernier, le 23 août, et on est convenu d'envoyer un major Hongrois, au général Haynau, pour s'accorder sur les termes d'une capitulation. La position imprenable de Comorn engage Klajka à demander de bonnes conditions.

La soumission de Gorgey était connue à Comorn le 18 août, et on envoyait l'ordre à Klajka de suivre son exemple ou d'envoyer les conditions d'une capitulation. La réponse qu'il fit est comme suit :

« Aucune communication officielle, ne nous est parvenue, quant à la position des affaires sur le Danube et sur le Bist, et jusqu'à ce que nous sachions ce qui s'est passé, nous ne pouvons consentir à traiter au nom du conseil de guerre, sans encourir la peine d'être traités à notre pays. »

Le regne de l'ordre.— Une lettre de Vienne, du 31 août, nous apprend que plusieurs chefs Magyars ont été exécutés. Parmi eux-ci, se trouvent l'ex ministre de l'intérieur, Vukovich, le général Damianich qui a été pendu, et le général Auffmann qui a été fusillé.

Le général Jowich qui avait donné la forteresse d'Esser, aux Magyars a été amené à Vienne, les fers aux mains.

Les membres de la diète Hongroise qui ont déclaré que la maison de Hapsbourg avait fait à tous ses droits au trône de la Hongrie ont été amenés à Pesth.

La mère et les enfants de Kossuth ainsi que plusieurs chefs des Magyars sont prisonniers à Presbourg.

On dit que le général Gynlay, avait été nommé gouverneur de la Hongrie.

— Des lettres de Vienne annoncent que l'Empereur de la Russie, a pardonné à Gorcey, tous ses efforts de résistance, et que ce dernier est parti pour Styrie, où il se propose de résider.

Italie.— Les impérialistes ont pris possession de Venise le 27 août. La Gazette publie une annonce du gouvernement réglant le départ des personnes qui désirent prendre avantage d'un article de la capitulation, qui leur offre un passage, aux frais du gouvernement, pour Corfu, Patmos ou Alexandrie ou Egypte. Pour toutes les autres places, les frais de voyages devront être payés par les parties elles-mêmes.

Rome Politique.— Le 21 août, le général Oudinot annonça officiellement son départ de Rome. M. Suvelli le ministre du Pape, de l'intérieur, est arrivé et s'est installé à la tête de la police, mais entièrement sous le contrôle du gouvernement français.

— Le triumvirat de cardinaux, a établi une commission pour faire arrêter les auteurs ou complices des troubles durant la révolution.

Russie.— Un Te Deum a été chanté dans les églises de la Russie en l'honneur de la victoire sur les Hongrois. L'empereur de Russie était à Varsovie.

France.— Le Moniteur publie un décret réintégrant onze des généraux, et quatorze majors-généraux, qui avaient été mis sur la liste des officiers retirés, par le gouvernement provisoire, contre leur gré et contrairement à la loi. Le gouvernement français continue à refuser des passeports aux réfugiés Allemands, qui, en se rendant en Amérique, sont forcés de traverser la France.

On attendait le général Oudinot, à Paris, le 20 septembre. Lamartine a refusé d'accepter une souscription publique alléguant, que le produit de ses écrits lui suffisait. La nomination de Lucien Murat, à Madrid, a été considérée comme étant la réconciliation des deux parties du cabinet.

— M. Payson, continuera ses lectures sur les ressources des provinces britanniques et démontrera que le seul moyen de les développer, serait d'annexer ces provinces aux Etats-Unis.

Nous espérons qu'il y aura foule, mercredi, soir, pour l'entendre, à la salle de la Tempérance, rue St-Maurice.

— Un incendie considérable a eu lieu à Québec, samedi matin. Le feu s'est déclaré dans une maison sur le Cap, Haute-Ville, et a détruit vingt maisons avec leurs dépendances. Les pertes sont estimées à \$30,000. L'assurance de Québec, perd \$10,000.

— Les bruits couraient hier, que le siège du gouvernement allait être transporté à Toronto. Nous espérons que le ministère ne commettra pas cette nouvelle bévue.

— Les dernières nouvelles de Bytown, annoncent que la paix était rétablie.

ERRATA.— Dans la correspondance de *Campanella*, publiée jeudi le 20 sept.

Au lieu de : La question que je posais dans un de mes derniers articles est maintenant vraie, etc., lisez : La question que je posais dans un de mes derniers articles est maintenant résolue.

Il est vrai strictement vrai, etc.

Dans le cinquième paragraphe, au lieu de : et celle de Moréas, approchées par Benoit XIV, etc., lisez : et surtout sur celle de Moréas, approuvée par Benoit XIV, etc.

GOUTTE.

Cette maladie attaque à certains intervalles et souvent sans cause déterminante : on peut la décrire en disant qu'elle consiste en une douleur dans les jointures des mains ou des pieds; principalement au gros orteil, accompagné de fièvre et de l'enflure de la partie atteinte. Une indisposition générale, particulièrement des symptômes dyspeptiques divers, ont précédé les affections locales et ceux qui ont en deux ou trois attaques précédentes regardé cette indisposition comme un paroxysme de la maladie.

La goutte est liée généralement avec une prédisposition héréditaire et ne se rencontre que chez les personnes des classes élevées ou moyennes et lorsqu'elles ne sont pas héréditaires on peut les attribuer à un genre de vie trop recherché; elle n'attaque par conséquent jamais les pauvres, excepté peut-être les pauvres littéraires qui prennent peu d'exercice, tandis qu'une portion considérable de riches y sont plus ou moins sujets.

Nous conseillons à ceux qui sont atteints de cette douloureuse maladie de se procurer une bouteille du Liniment du Dr. Sherwood et ils pourront se guérir. Il réussit toujours.

Montréal, 23 sept. 1849.

DÉCÈS.

En cette ville le 21 de ce mois Jacob Steller enfant de M. J. Hamilton âgé de trois mois.

LINIMENT GALVANIQUE

DU

DR. SHERWOOD.

Ce Liniment Galvanique s'emploie avec un succès positif et permanent dans tous les cas de RHUMATISME chronique ou aigu dans la tête, les jointures ou les membres, la Goutte, le Tétanos, le mal de tête nerveux ou rhumatismaux, la Paralysie, les attaques d'Épilepsie, les Palpitations du cœur, les douleurs des reins, et des aisselles, raideur des membres, névralgie, tremblement nerveux, la paralysie générale, la faiblesse physique et nerveuse, toutes les maladies de nerf, les blessures, brûlures par le feu ou l'eau chaude.

Il est maintenant admis par les savants et tous ceux qui s'occupent de science que le pouvoir mystérieux qu'on appelle Galvanisme ou magnétisme est en effet le principe actif ou vital, et que la maladie dans ses formes les plus pénibles est absolument due à l'absence de ce pouvoir galvanique ou magnétique dans ses proportions normales.

Si donc nous pouvons admettre facilement cet agent mystérieux lorsqu'il diminue nous pouvons combattre la maladie, et le résultat a été pleinement atteint par cette découverte scientifique qui combine le galvanisme ou magnétisme avec un fluide qui a coûté à l'inventeur de ce remède des années d'études et de travail. Il n'y a pas un médecin intelligent qui a suivi les progrès de la science qui n'approuve de suite l'emploi du pouvoir magnétique dans diverses maladies, et il n'y a pas un journal médical d'Europe ou de ce pays qui dans chacun de ses numéros ne cite quelques cas qui démontrent de nouveaux effets de cet agent surprenant ou corroborant l'expérience acquise déjà sur son emploi utile.

L'inventeur du Liniment Galvanique a le plaisir de pouvoir annoncer que la majorité des médecins les plus distingués de New-York, recommandent constamment ce médicament dans leur pratique. Il a reçu d'un grand nombre d'entraînés les témoignages les plus flatteurs d'approbation et de recommandation.

Se vend en gros et en détail, chez

W. LYMAN & C^{ie}.

R. THURDEAU.

B. WORKMAN & C^{ie}.

S. J. LYMAN & C^{ie}.

Agents à Montréal.

Montréal, 22 sept. 1849.

PENSEZ-Y BIEN.

Le Soussigné offre à louer ou à vendre, sa spacieuse maison avec ses dépendances situées au centre du village de ST-REM. Un marchand y fonderait un établissement des plus avantageux, vu que pas paroisse ne compte moins de marchands qu'ici. Maintenant il n'y en a qu'un seul.

FRANÇOIS LANCOT.

St-Rémi, 21 août 1849.

AVIS.

UNE famille Canadienne de cette ville, résidant à l'entée de la grande rue St-Laurent, désire prendre quelques pensionnaires. S'adresser au Bureau de l'Avenir, 22 sept. 1849.

AVIS.

LES Actionnaires de la SOCIÉTÉ MERCANTILE D'ECONOMIE, sont instamment priés de s'assembler SAMEDI, le 22 courant, à 8 heures du soir, au magasin de M. Adolphe Roy, rue St-Paul, pour affaires très importantes.

A. MOUSSEAU, Président.

22 sept. 1849.

J. WELCH,

DESSINATEUR ET GRAVEUR SUR BOIS.

DE LONDRES.

TOUT espèce de Dessins, Frontispices, etc., etc., exécutés avec goût et ponctualité.

Atelier, chez M. T. Ireland, Graveur, grande rue St-Jacques, voisin de la Banque Britannique du Nord.

Montréal, 20 sept. 1848.

CIDRE-CHAMPAGNE

DE QUALITÉ BIEN SUPÉRIEURE

EN VENTE CHEZ,

PIGEON, SAVAGEAU & C^{ie}.

Bureau, No. 119, rue St-Paul.

11 sept. 1849.

Cercle des Etudiants.

LES Membres de cette société sont priés de se réunir, le 22 du courant à SEPT heures et demie P. M., au lieu ordinaire des séances, pour élire l'Université de la fondation de cette société.

A. G. BOURBONNIERE, Secrétaire Archiviste.

10 sept. 1849.

A LOUER,

DANS le florissant village de ST-JEAN, l'une des meilleures places de commerce. La MAISON et dépendances était récemment bâties. S'adresser à M. DEMARAY.

11 sept. 1849.

MONTREAL, SOREL ET CHAMBLY.

LE JACQUES-QUARTIER ET LE RICHELIEU, à commencer de MARDI prochain, le 11 courant, tiront de Montréal, à 3 heures de l'après midi, au lieu de 4 heures comme ci-devant.

Montréal le 6 septembre 1849.

Livres de Droit à Vendre.

CEUVRES de Pothier, vol. 40. \$6 0 0

Edits et Ordonnances, 2 vol. 40. 2 5 0

Cellier, Formulaire d'Actes, 0 15 0

Parfait Notaire, Ferrière, 1 0 0

Dart, Conférence sur le Code, 0 15 0

Waterston's Cyclopaedia of Commerce, 1 5 0

Bartou's Law of Scotland, 0 14 0

Leslie, Cleft du Notariat, 0 15 0

Beaulieu, Lois Civiles, 3 vol. 0 17 6

Perrault, Questions de Droit, 0 10 0

Holthouse, Law Dictionary, 0 15 0

Canadian Law Court, 1 5 0

Pis on Dover, 1 4 0

Matthews on Portions, 1 16 7

\$17 17 7

S'adresser, RUE ST-VINCENT, No. 14, 30 août 1849.

HOTEL GIRALDI.

Le Soussigné continue à tenir son ancien établissement comme il le tenait auparavant, sur la Place Jacques-Cartier, Montréal.

De plus, il tiendra une TABLE D'HÔTE, D'UNE à DEUX heures. Viandes et Soupes à toute heure de la journée.

Ses prix sont très modérés.

SERAFINO GIRALDI.

7 août 1849.

MARECHAL-FERRANT, ETC.

Le Soussigné remercie le public de l'encouragement qu'il lui a rendu depuis qu'il tient sa boutique de Forgeron et l'informe qu'il continue à exécuter toutes sortes d'ouvrages en fer. Il a de plus engagé depuis quelque temps un Maréchal-Ferrant qui est reconnu pour un des meilleurs ouvriers de Montréal et qui sera exclusivement chargé de FERRER les CHEVAUX; l'expérience d'un grand nombre d'années dans ce genre d'ouvrage le met à même de s'en acquitter à la satisfaction de ceux qui voudront bien lui confier leurs chevaux, dont il prendra le plus grand soin; il garantira son ouvrage, non seulement quant à la durée, mais quant à la manière de poser les fers. Le soussigné espère la continuation de l'encouragement du public et particulièrement de ses compatriotes.

J. P. BELAIR, Rue Bonsecours, près l'Hôtel Donégana.

11 septembre

F. X. LOISELLE

MARCHAND-TAILLEUR.

139, RUE NOTRE DAME, 139,

3EME MAISON (EST) DE LA PLACE D'ARMES.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimires, Patrons de Veste, etc., Chequises, Cravates, Coils, etc., qu'il disposera à des prix très réduits.

— A USSI : —

Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à l'ordre dans le dernier goût.

Les personnes qui fourniront leurs draps seront aussi bien servies, que si elles le priaient au magasin.

Il vient de recevoir les derniers livres de mode.

Montréal 5 mai, 1849.

HOTEL

Canadien-Français.

RUE ST-PAUL, VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un HOTEL, sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le marché Bonsecours, ci-devant occupée par M. Alexandre Dubois.

Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honneur de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville.

Les dérangements de la maison sont spacieux; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre.

Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera épargné pour que ce nouvel établissement mérite une part de l'encouragement du public.

Chambres privées et garnies à louer à des prix très modérés.

— JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de Ste-Martine

A. BRAULT,

MARCHANDISES SÈCHES,

90, RUE NOTRE-DAME 90,

Vis-à-vis de MM. A. Savage et Cie. Apothicaires.

OFFRENT leurs plus sincères remerciements à leurs nombreux pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour, et profitent de cette occasion pour les informer de nouveau qu'ils ont constamment en main un bon assortiment de Drap fin et superfin, Casimire pour pantalons et étoffe de toutes les qualités pour veste de couleurs variées.

— A USSI : —

Un bon assortiment de Coils, cravates, et chemises fines.

— DE PLUS : —

Un bon choix de chapeaux pour dames, tel que chapeaux de paille de Toscane, et de fantaisie, le tout à des prix très réduits.

Montréal, 14 juin 1849.

Importation de France.

Le soussigné vient de recevoir une partie de son assortiment de livres de PRIÈRES et d'HISTOIRES, etc.

— A USSI : —

Une superbe collection et très variée de livres de RECOMPENSES.

Images, Médailles, Chapelles, Papeterie fine, Parfumerie, Fournitures d'écoles, etc., etc.

Le tout à meilleur marché que par le passé, en raison de la remise des droits.

2 juin 1849.

J.-BTE. ROLLAND.

Gants! Gants! Gants!

MADE, GARNIER, sur la rue Dorchester, entre les rues St-Charles Borromée et St-Urbain; nettoie les GANTS DE KID de toutes les couleurs et quelque sales qu'ils soient, à très bon marché.

Montréal, 17 juillet 1849.

F. L. LEGENDRE,

TOWNSHIP DE MILTON.

OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désireraient l'employer comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties et les meilleures recommandations à ceux qui le désireront.

Milton, ce 5 mai 1849.

ESSAYEZ AVANT DE DÉSÉSPÉRER.

Pilules d'Holloway

GUÉRISON D'ASTHME.

Extrait d'une lettre de M. Benjamin Mackie, Quatre-vingt-dixième, datée de Creenagh, près Loughall, Irlande, le 11 septembre 1848.

Au professeur Holloway.

Monsieur, Ces Pilules m'ont efficacement guéri d'un Asthme, qui depuis trois ans m'afflictait tellement que pendant la nuit j'étais obligé de me promener dans ma chambre, craignant de suffoquer par la toux et les glaires si je me couchais. Outre les pilules je me suis frotté abondamment la poitrine avec du baume à l'ail.

(Signé) BENJAMIN MACKIE.

GUÉRISON D'UNE FIÈVRE TYPHOÏDE, AU MOMENT OÙ L'ON DÉSESPÉRAIT DE LA VIE DU MALADE.

Une dame respectable du voisinage de Loughall fut atteinte du typhus et resta cinq jours sans boire ni manger. Elle avait été abandonnée par son médecin et on n'attendait plus que sa mort. M. B. Mackie dont on vint de rapporter le cas en son connaissance, et sachant l'immense avantage qu'il avait obtenu de l'usage des pilules d'Holloway en recommanda l'usage. On lui donna huit pilules et ce même nombre fut répété matin et soir pendant trois jours et en très peu de temps elle fut entièrement guérie.

(Signé) J. S. MUNDY.

LE COMTE D'ALBROUGH GUÉRI D'UNE AFFECTION DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre de sa seigneurie datée de Villa Messina, Livourne, 21 février 1845.

Au professeur Holloway.

Monsieur, — Diverses circonstances m'ont empêché jusqu'à ce jour de vous remercier de la position que vous m'avez en envoyant vos pilules. Je saisis cette occasion pour en envoyer le prix et en même temps ajouter que vos pilules ont effectué la guérison de la maladie de foie et d'estomac que j'avais, et que tous les plus éminents médecins d'Angleterre et d'ailleurs n'avaient pu guérir; y compris les eaux de Carlsbad et de Marienbad.

Un autre pot d'onguent et une boîte de pilules, dans le cas où ma famille pourrait en avoir besoin.

Votre très oblige et obéissant serviteur.

(Signé) ALBROUGH.

GUÉRISON D'UNE CONSTIPATION ÉPUISEE.

M. V. de la garde municipale à Guelph, à la Nouvelle-Écosse, au sud d'ici depuis quelque temps d'une constipation très douloureuse, sa constitution était tellement épuisée que sa mort était considérée comme certaine par ses amis et par lui-même; mais comme dernière espérance, il fut décidé d'essayer les pilules d'Holloway, qui agirent immédiatement et sur le système et le résultat fut qu'il fut rendu à un état parfait dans l'espace de quelques semaines, au grand étonnement de tous ceux qui le connaissaient. Il regarda cette cure comme si extraordinaire que par reconnaissance il la fit publier dans le *Sydney Morning Herald*, le 2 janvier 1848. Quelques doses de pilules relevèrent bien vite l'énergie du corps et de l'esprit à un tel point qu'il n'eut plus à souffrir.

Ces célèbres pilules sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes.

Fiebre de toutes les sortes

Asthme

Maladies bilieuses

Taches sur la peau

Maladies des intestins

Coliques

Constipations

Consumptions

Débilite

Tumeurs

Vers de toutes espèces

Maladies de foie

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

Maladies de la prostate

Maladies de la matrice

Maladies de l'utérus

Maladies de la vessie

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE VAUDREUIL ET AUTRES INTÉRESSÉS DU BAS ET DU HAUT-CANADA.

Messieurs,

PAR une loi passée en 1846, le Parlement a autorisé la construction d'un chemin de fer entre Montréal et Kingston. Comme la réalisation de ce projet serait d'une importance immense pour le comté de Vaudreuil et les environs, je crois de mon devoir de vous réunir, aux fins de prendre les moyens de mettre ce projet à exécution.

Le Comité ne pouvant, non plus, tarder d'avantage à se réunir aux autres comités, pour parvenir à la solution de la question de la Tenure Seigneuriale et d'autres sujets d'importance majeure.

Je vous prie, en conséquence MM. les Electeurs de vous assembler au Village de Vaudreuil, SAMEDI le 22 du courant, à ONZE heures de l'après midi.

Je prie aussi les personnes du Haut-Canada, que la question du chemin de fer pourrait intéresser, de vouloir bien assister à cette assemblée.

VOUS POUVEZ ENCORE ÊTRE GUÉRI!



ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON DE RHEUMATISME ET DE RHEUMATISME GOUTTEUX.

Extrait d'une lettre de M. Thomas Brunton, propriétaire de la Taverne de Waterloo à Coulam, dans le comté d'York, datée du 28 septembre, 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la goutte rhumatismale, et que pendant dix semaines avant d'avoir fait usage de vos onguents j'ai été si mal que j'ai cru que j'allais bientôt mourir. Lorsque je vis vos remèdes annoncés dans la gazette que je reçois, j'ai eu l'envie d'essayer. Je me frottai avec l'onguent comme la direction l'indique et je couvris la partie frôlée de bandes de chaux. Je pris de plus de vos pilules matin et soir. Après trois semaines, je pus avec l'aide d'un bâton marcher dans la goutte et, après sept semaines, je pus marcher sans bâton. Maintenant, je suis, avec la permission de Dieu et l'aide de vos onguents, très bien, et depuis sept mois je vaque à mes affaires sans ressentir aucun symptôme de retour de mon ancienne maladie. Outre la guérison de mon goutte rhumatismale, j'ai eu depuis peu une preuve que vos pilules et votre onguent peuvent guérir toutes blessures ou ulcères: car une femme habitant près de chez moi, avait depuis 4 ans une mauvaise jambe que personne n'avait pu guérir. Je lui procurai de vos pilules et de votre onguent, qui lui guérissent bien vite, après que toute autre chose n'avait pu faire. Pour votre information, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai servi pendant 25 ans ma patrie dans le premier régiment des Life Guards et fut 18 ans en avant. J'ai été deux ans à la guerre d'Espagne et fut à la bataille de Waterloo; j'ai reçu mon congé le 2 septembre 1838. L'officier commandant de ce temps était le col. Lygon qui est maintenant général. J'ai appartenu à la troupe du capit. Henry Baring.

(Signé) THOMAS BRUNTON.
Extrait d'une lettre de M. André Brack, forgeron, habitant à Eyemont, près de Berwick, datée du 10 octobre 1843.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans, d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement, je consultai à différents temps tous les médecins célèbres, mais en vain. J'étais souvent incapable de travailler; personne ne put comprendre les douleurs exaspérées que j'ai endurées. Ma jambe est maintenant aussi saine que celle d'un homme et par le moyen de votre onguent et de vos pilules, que j'ai reçues de monsieur J. Davidson, droguiste, qui connaît ces bien ma position et qui, j'ai su, sera heureux de certifier avec moi si cela est nécessaire, comme preuve de ma guérison.

(Signé) ANDRÉ BRACK.
DEUX ORFÈVRES PRÉSERVES DE L'AMPUTATION.
Extrait d'une lettre de M. Olivier Smith Jenkins, datée Fulbright, 13 août 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — Président il y a à peu près six mois à l'élection d'un docteur pour diriger et pour la chute d'une énorme pierre non pied droit fut éliminé et endommagé et devint si mal que l'on me conseilla d'aller à Elmberg afin de consulter quelques uns de ses célèbres médecins; ce que je fis et l'on m'a dit, que pour sauver mon pied il fallait me couper deux orfèvres. Au désespoir je retournai chez moi pour porter cette mauvaise nouvelle à ma femme, résolu de souffrir l'amputation; quelques uns me conseillèrent d'essayer de votre onguent et de vos pilules, ce que je fis et par leur entremise, en trois semaines, capable de continuer mon occupation ordinaire, et maintenant je suis parfaitement guéri.

(Signé) OLIVIER S. JENKINS.
Les Pilules devaient être employées conjointement avec l'onguent dans la plus grande des ci-dessous:—

Il des Jambes, Lumbago,
Il des Scies, Rhumatismes,
Il des Pieds, Mal aux Mamelons,
Il des Pieds, Mal de Gorge,
Il des Pieds, Maladies de la Peau,
Il des Pieds, Scorbute,
Il des Pieds, Hémorroïdes à la Tête,
Il des Pieds, Tumeurs,
Il des Pieds, Cancers,
Il des Pieds, Agents, pour Montréal, Dr. PICHAULT, rue Notre-Dame, No. 26, au coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Doreau; et MM. SAVAGE et Cie, rue Notre-Dame.

N. B.—Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Pharmacie du Dr. Picault



CI-DEVANT DE LA RUE ST-PAUL.

Nous avons le grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouve à la Pharmacie tous les Médicaments à l'usage des plus renommés, nous avons les Gums, etc. Lesquels:—
Do de Brandreth Do du Perou
Do de Cooper Do de St. Germain
Do de Moffet Do de Coughlin, etc.
Do de Harvey Do de l'usage de la vie
Do de Morison Do de la longue vie
Do de Holway Do du Paragolique
Do de Frank Do des Essences de Citron
Do de Smith Do des Citronnes
Do de Parr Do d'Épingle
Do de D'Allesoy Do des Essences de Ratatouille
Do de Do Do de Peppermint
Do de Lee, etc. Do de Cannelle
Do de Viste Do de Bergamotte
Do de Palanque Do de Minc
Do de Liverout Do des Baies, etc.
Variété de Pastilles ou Lozenges médicamenteuses à l'usage des enfants, etc., etc., etc.

NOTA.—On connaît véritablement (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie, les personnes qui achètent les médicaments pourront constater le Médicament. — Visites et consultations en ville.
Montréal, 19 mai 1848.

T. IRELAND, GRAVEUR SUR CUIVRE.

Près la Banque de l'Amérique Britannique, GRAVE et imprime toutes sortes de cartes de visite, de profession et d'invitation, vides de comptes, lettres de changes, billets, etc., etc., à des conditions très libérales.
Il a toujours en mains des plaques pour les portes ainsi que des plaques pour les bureaux.
Montréal, 20 avril 1848.

Eau de Plantagenet.

Le soussigné recevra toutes les semaines de l'Eau fraîche des Sources de Plantagenet. Le prix de cette Eau salubre est d'un écu le gallon et de trois écus la douzaine de bouteilles. Il en aura constamment pendant la saison, à son dépôt, à l'Hôtel de Québec.
E. MERCIER, Agent.
7 mai 1848.

EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET.

Le propriétaire des Sources Minérales de Plantagenet a eu l'honneur de voir des personnes employées pour vendre les eaux de Plantagenet, les eaux de cette source, trouve qu'il est nécessaire d'informer le public que les véritables eaux de Plantagenet ne se trouvent que chez MM. Brault et Lafrechain, Place d'Armes, chez le Dr. Picault, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Doreau, et chez M. Mercier, Hôtel de Québec, vis-à-vis le marché Bonsecours.

Le propriétaire ajoute, que pour des personnes accoutumées à faire usage de ces eaux minérales, le goût de celles de Plantagenet peut aisément se distinguer des eaux d'aucune autre source.

Ayant aujourd'hui reçu un autre certificat d'un praticien célèbre de Montréal, il le publie, comme suit:

Montréal, 18 juillet 1849.
Je soussigné, certifie qu'une très grande quantité d'eau de Plantagenet se vend tous les jours dans l'armoire, et que tous ceux qui en font usage, comme préservatif du choléra, s'en trouvent généralement bien. Je n'ai pas entendu dire qu'un seul cas de choléra se soit déclaré chez eux.

J'ai remarqué qu'en général l'eau fait plus de bien quand elle n'est pas prise à dose purgative. Elle appaise la soif mieux que tout autre breuvage.
P. E. PICHAULT, M. D.
Montréal, 21 juillet.

CHARLES LAROCQUE, Propriétaire.

Atelier Typographique. P. GENDRON.

RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

On exécute à cet atelier toutes sortes d'ouvrages tels que Livres, Catalogues, Billets d'entertainment, Circulaires, Cartes d'Adresse, Cheques, Polices d'assurance, Cartes de Visites, Comptes, Programmes de Spectacles, etc.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

A meilleur marché que jamais !!!
P. GENDRON.
13 déc. 1848.

COURT TRAITÉ. L'ART EPISTOLAIRE.

Usage des Ecoles Élémentaires, DEUXIÈME ÉDITION.

Cette édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, des formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans la Bas-Canada; d'une liste des départements sous l'administration de la province et des places de leurs bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 p. 100, etc.

Cet ouvrage est recommandé par le bureau d'examinations pour le district de Montréal, par M. le surintendant de l'instruction publique pour la Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St-Vincent, No. 24.
Montréal, 27 mars 1849.

Calorifères Smolinski.

M. SMOLINSKI l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente. Toutes les personnes désireuses de modifier leurs maisons par une méthode, sont invitées de s'adresser à lui, (habitant leur local à la barrière Longue Pointe, ou à A. E. Dubois, écrivain, bureau de la Fabrique.)
30 déc. 1848.

A VENDRE LA LYRE CANADIENNE.

NOUVEAU RECUEIL.
De Chansons, Romances, Duos, Etc., Etc.
Grand in-18, — 314 PAGES.

A l'usage de P. Picault et chez tous les principaux Libraires de Montréal.
Prix: — BROCHÉ, 3s. — RELIÉ, 4s.
21 avril 1849.

SOURCES DE PLANTAGENET. EAUX FRAÎCHES.

On vient de recevoir à Montréal une quantité d'eaux fraîches des sources de Plantagenet.

S'adresser aux agents, chez le Dr. Picault, rue Notre-Dame, à l'Hôtel de Québec, rue St-Paul, et chez MM. Brault et Lafrechain, 4 Place d'Armes.
mai, 1849.

Le Répertoire National, OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

On peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, au bureau de l'Institut ou en s'adressant par la poste à MM. Lovell Gibson.

20 nov., 1848.

CHAS. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR.

87, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'ancien Palais de Justice.

PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les honneurs qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fins, Casimirs, français, Satin, Etouffes pour Vestes, Chemises fines, Cols, Collets, Cravattes, Gants, etc., etc.

Il a reçu ses livres de modes pour 1849.
14 avril 1849.

L. P. BOIVIN,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT.

AVERTISSEMENT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans un nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc., etc.
Montréal, 19 mai 1848.

Hotel de Temperance

MAISON DE PENSION, Sur la place Jacques Cartier.

MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison de pension dans la maison occupée par M. Blanchard, maison voisine de M. Séraphin Girard, entrée par la cour. MM. les marchands de la campagne y trouveront des écuries et une cour spacieuses.
Montréal, 12 mai 1849.

Avis à ceux qui Doutent.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable de composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à un autre chimiste une quantité des eaux que le propriétaire M. Ch. Laroque m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants:

	Grains.
Chlorure de soude.....	81,26000
Chlorure de chaux.....	78300
Chlorure de magnésie.....	1,71654
Bromure de magnésie.....	0,5635
Iodure de magnésie.....	0,5635
Carbonate de chaux.....	6,23204
Carbonate de magnésie.....	6,23204
Carbonate de fer.....	0,6718
Silice.....	4,9000
Total des Ingrédients solides.....	92,17077
Eau.....	6,907,83223
	7009,00000

Le pesant spécifique de l'eau est..... 1,006377
Contenant pas plus 1000. Cerveau à l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique.
Bureau de l'Insp. Génl.
Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION.
Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

CHOLÉRA.
En buvant de l'eau de Plantagenet, le public n'a rien à craindre du choléra.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet.
Le soussigné, désignant comme non téméraire en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses. Je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous buvions des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechute.

Je suis, M. etc., etc.
J. S. CAMERON.
St-Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, écrivain, fut reçu de A. Dorval, écrivain, de Québec, en visite à Plantagenet, certifiant que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses. Je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous buvions des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechute.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écrivain, relatif aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON DU CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus, qu'en 1832, j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL, Conseiller de ville, Québec.
Montréal, 24 Mars 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D.
Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHARLES LAROCQUE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, écrivain, et me demandant mon opinion, je disai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques formes de maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Quant à son usage dans le choléra dont Mr. L. a quelques certificats importants, il est digne de remarque que le traitement salutaire du choléra acquies beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D.
Professeur de matière médicale au Collège McGill.
Montréal, 23 mars 1849.

Ayant l'honneur de vous dire par T. S. Hunt, écrivain, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbute, les scrofules, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la dyspepsie et la dysenterie ont retiré un avantage bien marqué.

Je doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'empêche de se préserver en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D.

MONSIEUR.—Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité de l'analyse que j'ai faite par M. T. S. Hunt, écrivain, de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies, de certaines affections du foie des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui ont souvent de mauvais effets, de composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la crainte de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur de ces Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc.
J. G. BEAUD, M. D.
Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal.
24 mars 1849.

REMARQUES.

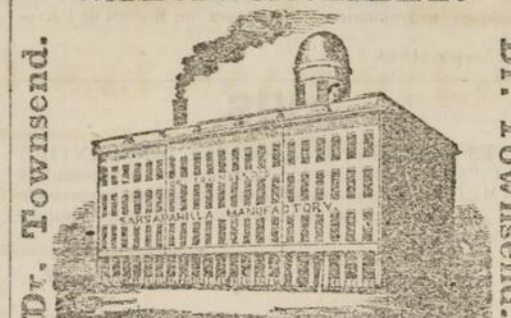
Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

En ma qualité de public, je verrai le grand nombre de médecins qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet.
Ceci est écrit à cet effet de certifier que nous soussignés, Médecins de la ville d'Albany, avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Townsend, et que nous croyons qu'elle est la meilleure préparation qui ait jamais été fabriquée sur cette place.

W. M. RUSSELL, 65 Catharine-st.
Signé H. P. PULING, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
Albany, 1er avril 1849. P. E. ELINGDORF, M. D.
Agents pour Montréal, Dr. Picault, rue Notre-Dame, No. 26, et coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Doreau.
juillet 1849.

SALSEPAREILLE.



MERVEILLE ET BÉNÉDICTION DE L'EPOQUE.

CET EXTRAIT est contenu dans des BOUTEILLES d'une PINTÉ 1/2 de GALLON—son prix est six fois moins cher que celui de l'Extrait de Salsepareille. Il guérit sans purger, sans rendre malade ou affaiblir le patient.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en chassant la maladie, il donne de la force au corps. On s'en sert avec succès pour guérir radicalement toutes les maladies provenant de l'impureté du sang ou de la mauvaise situation du système.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorent notre nom en vendant la Salsepareille du Dr. Townsend, sous le nom de Salsepareille de Dr. Townsend, et de la même manière, elles en ont pris deux ou trois bouteilles. J'attribue donc ce bien-être à la Salsepareille. J'ai continué à en prendre, et je me rétablis de jour en jour. Je crois que cela a sauvé ma vie, et je ne voudrais pas, sous aucune prétexte, ne pas toujours avoir quelques bouteilles de ce remède chez moi.

G. W. McLEAN, Officier de la Marine des Etats-Unis.
C'est un capitaine G. W. McLean, membre de la législature d'Albany, appartenant à la marine des Etats-Unis, nous envoie son certificat suivant dans lequel il raconte sa propre histoire.

Rhumes, 25 janvier, 1847.—Il y a un an je fus atteint de l'influenza, et tout mon système tomba dans un état de faiblesse alarmant. Un conseil d'essai de la Salsepareille du Dr. Townsend, et je me sentis soulagé, après en avoir pris deux ou trois bouteilles. J'attribue donc ce bien-être à la Salsepareille. J'ai continué à en prendre, et je me rétablis de jour en jour. Je crois que cela a sauvé ma vie, et je ne voudrais pas, sous aucune prétexte, ne pas toujours avoir quelques bouteilles de ce remède chez moi.

GUÉRISON DES ÉCROUELLES.
Le certificat suivant prouve que cette Salsepareille a un pouvoir particulier sur les maladies du sang les plus invétérées. Un précédent sans exemple est celui de trois personnes guéries dans la même maison.

TROIS ENFANS.
Dr. Townsend: Mon cher Monsieur, j'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves; quatre d'entre eux de votre composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Agitez mes respects, etc.
Ter mars 1847. ISAAC W. CRAIN, 106 West-st.
ALBANY, N. Y.

Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cet âge critique appelé "retour de la vie" ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les horribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce remède peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïr la nature en faisant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes. Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner le dérangement, sans relâcher le système comme le font la plupart des médicaments que l'on vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

JEUNES FILLES LIÈSE CECI.
Vous dont le teint est pâle, dont les yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons, dont la peau est rude et tachetée de rousseurs, vous qui vous sentez oppressées, employez une bouteille ou deux de la Salsepareille du Dr. Townsend. Cela nettoiera votre sang, fera disparaître les rousseurs et les boutons, vous rendra l'amaigrissement, le feu dans les yeux, le bien-être et le teint rose et blanc, toutes choses dont l'utilité est incalculable chez les femmes non mariées.

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES.
La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite, la consumption à son origine, la stérilité, les descentes de matrice, les leucorrhées, les menstrues obstruées ou difficiles, l'infirmité d'urine, les pollutions nocturnes et la prostration générale du système, ce qui n'est pas une cause ou des causes indirectes produites par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïr la nature en faisant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes. Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner le dérangement, sans relâcher le système comme le font la plupart des médicaments que l'on vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité. On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune femme qui est faible et facilement fatiguée, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans les circonstances d'une jeune